Structure porteuse du SAGE du Loir

Séance plénière

Commission Locale de l'Eau SAGE du Loir

20 Mai 2021– Visioconférence

Ordre du jour

1. Retour sur le Bureau du 27/04 et la Commission Inondations du 01/04
2. Point sur la démarche PAPI Loir
3. Validation des bilans 2019 et 2020 de la CLE
4. Programme d'action de la CLE et plan de communication 2021
5. Avis sur la coordination du Contrat Territorial Eau en Loir aval
6. Avis sur le projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures, et avis sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027
7. Questions diverses

Ordre du jour

1. Retour sur le Bureau du 27/04 et la Commission Inondations du 01/04
2. Point sur la démarche PAPI Loir
3. Validation des bilans 2019 et 2020 de la CLE
4. Programme d'action de la CLE et plan de communication 2021
5. Avis sur la coordination du Contrat Territorial Eau en Loir aval
6. Avis sur le projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures, et avis sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027
7. Questions diverses

Retour sur le Bureau du 27/04

Un **Bureau de CLE s'est tenu le mardi 27 avril** après-midi en visioconférence.
(15 membres présents sur 24 soit 63%)

<u>Les points suivants ont été abordés :</u>

1. Préparation du bilan 2020
2. Avis sur les projets d'aménagements pour la continuité écologique sur le Loir en Maine-et-Loire
3. Préparation de l'avis sur le projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures
4. Préparation de l'avis sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027
5. Point d'avancement démarche CT eau Loir aval
6. Point d'avancement étude « Zones d'expansion des crues »
7. Questions diverses : ordre du jour CLE du 20 mai

- *1 avis a été émis : avis sur les projets d'aménagements pour la continuité écologique sur le Loir en Maine-et-Loire*

Retour sur la Commission Inondations du 01/04

Une **Commission Inondations s'est tenue le jeudi 1 avril** après-midi en visioconférence. *(23 participants)*

- La commission portait sur **l'étude « Zones d'expansion des crues »** (validation de la phase 2 et passage en phase 3 de l'étude).

Définition zones d'expansion des crues :

On entend comme zones naturelles d'expansion des crues, les secteurs peu ou pas urbanisés, peu aménagés et présentant une capacité de stockage important *(circulaire du 24 janvier 1994)*

« elles jouent un rôle déterminant en réduisant momentanément le débit à l'aval, mais en allongeant la durée de l'écoulement. […] Ces zones d'expansion jouent aussi le plus souvent un rôle important dans la structuration du paysage et l'équilibre des écosystèmes »

Crue de 2013 à La FLèche

Retour sur la Commission Inondations du 01/04

Rappel étude « Zones d'expansion des crues »

Objectif général de l'étude

- Réduire la vulnérabilité de secteurs sensibles aux inondations
- Maintenir un fonctionnement naturel des cours d'eau en crue

Objectif opérationnel de l'étude

- Disposer d'éléments précis sur chaque ZEC retenue afin d'aider les acteurs locaux sur la préservation, la restauration ou la création de ZEC

Etude lancée par l'EP Loire en 2018
avec le prestataire BRL ingénierie
Fin prévue en 2021

Point d'avancement étude « Zones d'expansion des crues »

Déroulement étude « Zones d'expansion des crues »

PHASE 1 : Préciser les limites et de décrire les ZEC présélectionnées

Point d'avancement étude « Zones d'expansion des crues »

Déroulement étude « Zones d'expansion des crues »

PHASE 1 : Préciser les limites et de décrire les ZEC présélectionnées

Finalisée en 2019

Point d'avancement étude « Zones d'expansion des crues »

Déroulement étude « Zones d'expansion des crues »

PHASE 1 : Préciser les limites et de décrire les ZEC présélectionnées

Finalisée en 2019

PHASE 2 : Evaluer leurs fonctionnalités à l'aide de modélisations hydrauliques

Point d'avancement étude « Zones d'expansion des crues »

Déroulement étude « Zones d'expansion des crues »

PHASE 1 : Préciser les limites et de décrire les ZEC présélectionnées

Finalisée en 2019

PHASE 2 : Evaluer leurs fonctionnalités à l'aide de modélisations hydrauliques

Finalisée avril 2021

- ✓ Passage réalisé en Commission Inondations le 01/04/21
- ✓ La Commission Inondations :
  - valide l'étude des deux pistes : **surstockage** et **augmentation de la rugosité**, et écarte la piste de la renaturation (réactivation de bras morts, etc.) qui ne semble pas adaptée au contexte du Loir.
  - décide le passage en phase 3 des deux sites de **La Flèche** et **Vendôme** (le site de Montoire-sur-le-Loir peu à l'aval de Vendôme bénéficierait d'un aménagement à Vendôme).

Remarque : l'étude en phase 3 était prévue pour 1 site, jusqu'à 2 sites sous réserve de disponibilité financière, ce qui a pu être confirmé suite à la réunion.

Point d'avancement étude « Zones d'expansion des crues »

Déroulement étude « Zones d'expansion des crues »

PHASE 1 : Préciser les limites et de décrire les ZEC présélectionnées

Finalisée en 2019

PHASE 2 : Evaluer leurs fonctionnalités à l'aide de modélisations hydrauliques

Finalisée avril 2021

PHASE 3 :

- Définir des scénarios d'actions différenciées :

  Préservation des zones d'expansion efficaces

  Optimisation de certaines ZEC par augmentation de leur caractère inondable ou augmentation du ralentissement du pic de crue

- Evaluer les coûts et bénéfices attendus.

Démarrage avril 2021

Ordre du jour

1. Retour sur le Bureau du 27/04 et la Commission Inondations du 01/04
2. Point sur la démarche PAPI Loir
3. Validation des bilans 2019 et 2020 de la CLE
4. Programme d'action de la CLE et plan de communication 2021
5. Avis sur la coordination du Contrat Territorial Eau en Loir aval
6. Avis sur le projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures, et avis sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027
7. Questions diverses

■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Intercommunalités • Agglomération de Nevers • Agglomération du Puy en Velay • Agglopolys • Angers Loire Métropole • Bourges • CARENE • Clermont Auvergne Métropole • Forez-Est • Le Grand Charolais • Limoges

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Métropole • Loire Forez • Loire Layon Aubance • Mauges Communauté • Montluçon Communauté • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans • Pays d'Ancenis • Riom Limagne et Volcans • Roannais Agglomération • Romorantinais et Monestois • Saint-Etienne-Métropole • Saumur Val de Loire • Territoire Vendômois • Touraine-Est Vallées • Touraine-Ouest Val de Loire • Tours Métropole Val de Loire • Vichy Communauté • Vierzon Sologne Berry ■ SICALA • Allier • Cher • Haute-Loire • Nièvre

DÉMARCHE PARTAGÉE DE PRÉVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN DU LOIR

20 MAI 2021
CLE DU SAGE LOIR

Cette action d'appui est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec les fonds européen de développement régional.

L'EUROPE s'engage dans le bassin de la Loire avec le FEDER

Eléments de contexte

Etude globale du bassin du Loir (2012-2013)

Eléments disponibles à l'adresse suivante :

https://www.eptb-loire.fr /etude-globale-de-reduction-risque-inondation-bassin-loir/

Déclinaison opérationnelle de la Directive Inondation

UN OUTIL FINANCIER POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

L'outil opérationnel « PAPI » vise à promouvoir une gestion intégrée du risque inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent

Démarche en 2 temps :

1. Programme d'études préalable (PEP) au PAPI
2. PAPI

Ce dispositif constitue l'unique voie d'accès à des financements de l'Etat et/ou de l'Europe pour mettre en œuvre des actions de prévention du risque d'inondation :

↳ Contrat entre les collectivités et l'Etat en matière de prévention des inondations

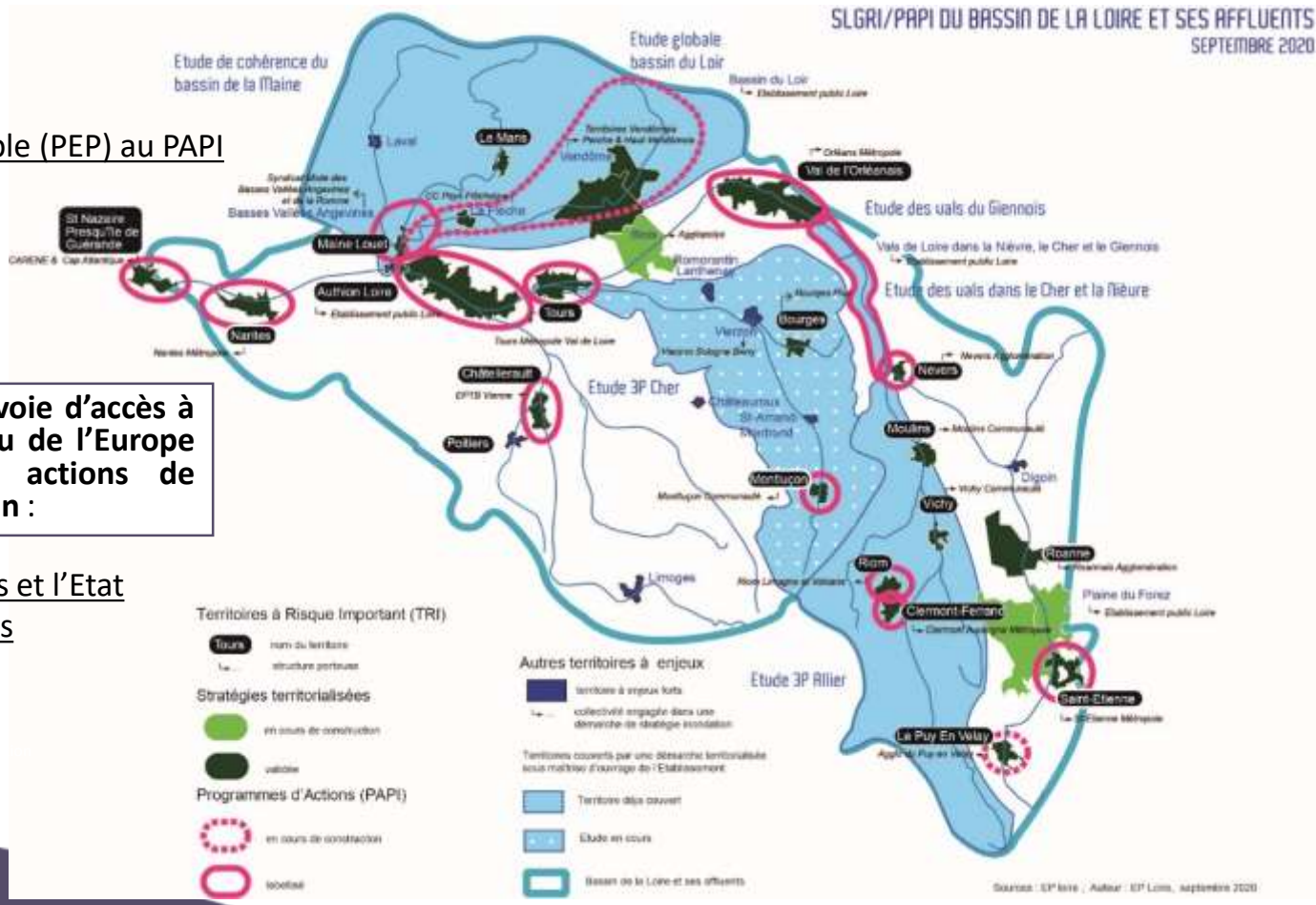

Construction du Programme d'Etudes Préalable (PEP) du bassin du Loir

A l'échelle du bassin versant

- **25 400** habitants
- **8 600** bâtiments d'habitation
- **600** activités économiques
- **34** établissements scolaires
- **49** établissements de santé

Un périmètre situé sur
2 régions, 3 départements
13 EPCI plus particulièrement concernés
dans la continuité du PAPI des Basses Vallées Angevines

Animation et portage par l'Etablissement public Loire

Mise en œuvre des actions par les collectivités ou leur groupement

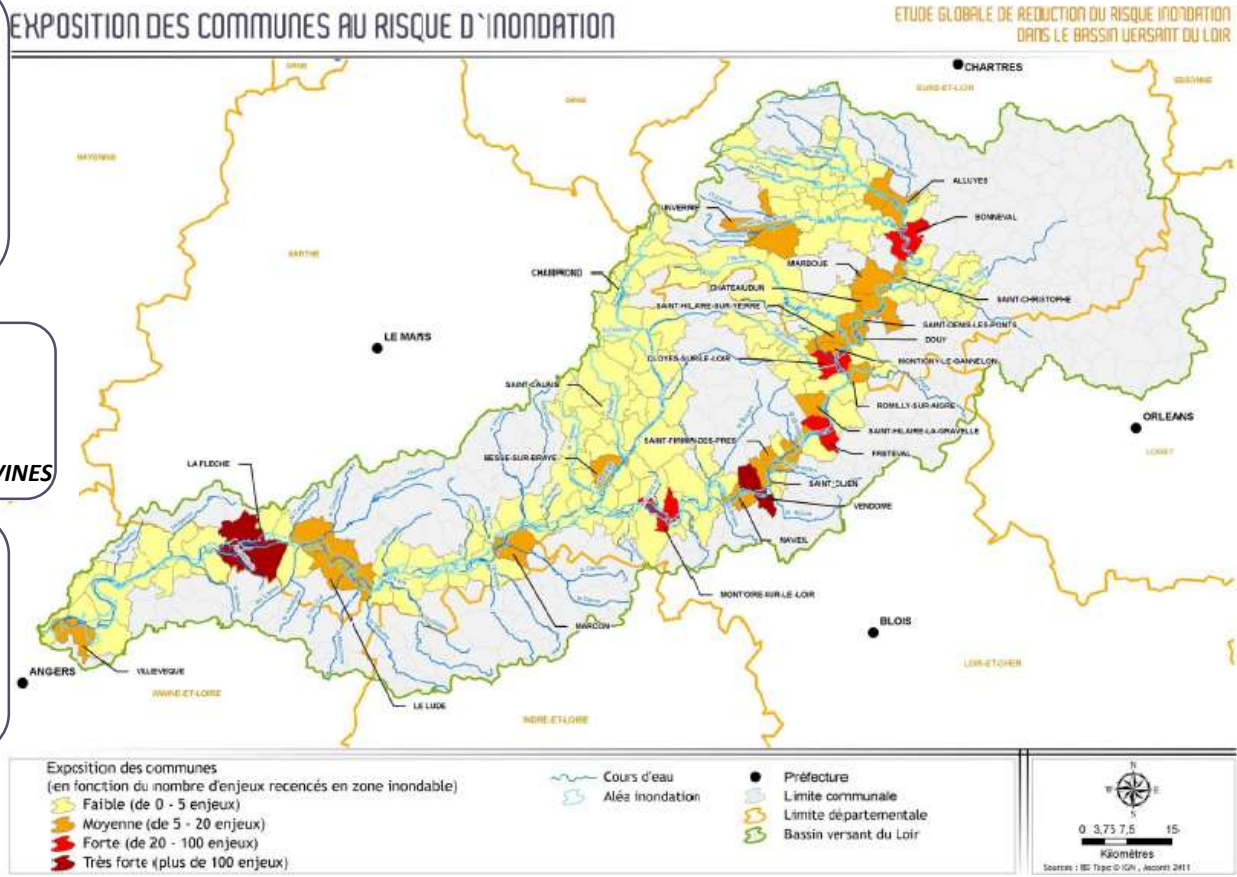

PROPOSITION DE MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Instances	Rôle
Porteur de la démarche Etablissement public Loire	• Animation, coordination
Comité de pilotage Etat, EPCI, syndicats GEMAPI, EP Loire, SAGE Loir	• Validation 2 réunions
Comité technique Etat, EPCI, syndicats GEMAPI, Communes, EP Loire, CLE du SAGE Loir, Départements, Régions, Services de secours, Associations	• Propositions d'orientations • Suivi technique 3 comités thématiques ❖ Culture du risque/Gestion de crise ❖ Urbanisme/réduction de la vulnérabilité ❖ Gestion des écoulements/ouvrages hydraulique
Concertation élargie à l'ensemble des parties prenantes Membres du COTECH, structures porteuses des SCOT, Gestionnaires de réseaux, ARS, Académies, CCI, Chambres d'agriculture	• Consultation • Echanges

Financement de l'accompagnement pour le montage du dossier PEP, pris en charge par l'Etablissement public Loire avec le soutien financier de l'Etat

CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET PRINCIPALES ÉCHÉANCES

12 déc. 2019
Réunion d'information sur la construction du PAPI du bassin du Loir

Février-mai 2020
Construction des fiches action des stratégies du Vendômois et du Fléchois

Janv.- Fév. 2021
Présentation **diagnostic de territoire et information sur la démarche PAPI**

6 avril 2021
1er COPIL – Lancement de la démarche d'élaboration du programme d'études préalable au PAPI du bassin du Loir

Mai 2021
Envoi de la déclaration d'intention PEP

Juin 2021
Réunion de pré-cadrage

Juin 2021
Cotech thématiques – Construction et montage du dossier de programme d'études préalable

Juin/juillet 2021
Réunions bilatérales EPCI/Communes/services de l'Etat

A compter de septembre 2021

- Réunion de concertation
- Copil validation du programme d'études préalable au PAPI
- Dépôt du dossier(4ème trimestre)

Instruction par le service risque de la DREAL

Mise en place des deux instances, indépendamment de réunions publiques en tant que de besoin :

- ✓ Comité Technique (orientation de la démarche et avis technique).
- ✓ Comité de Pilotage (organe décisionnel).

Ordre du jour

1. Retour sur le Bureau du 27/04 et la Commission Inondations du 01/04
2. Point sur la démarche PAPI Loir
3. Validation des bilans 2019 et 2020 de la CLE
4. Programme d'action de la CLE et plan de communication 2021
5. Avis sur la coordination du Contrat Territorial Eau en Loir aval
6. Avis sur le projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures, et avis sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027
7. Questions diverses

Validation bilans 2019 et 2020 de la CLE

La CLE a-t-elle des remarques, propositions de modification sur les documents de bilan ?

- **Proposition de valider les documents de bilans 2019 et 2020**

Les éléments de contenu du bilan 2020 ont été présentés en Bureau du 27/04.
Les documents de bilans 2019 et 2020 ont été mis à disposition des membres de la CLE en amont de la séance.

Ordre du jour

1. Retour sur le Bureau du 27/04 et la Commission Inondations du 01/04
2. Point sur la démarche PAPI Loir
3. Validation des bilans 2019 et 2020 de la CLE
4. Programme d'action de la CLE et plan de communication 2021
5. Avis sur la coordination du Contrat Territorial Eau en Loir aval
6. Avis sur le projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures, et avis sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027
7. Questions diverses

Plan de communication 2021

Propositions d'actions de communication 2021

Maintien et mise à jour du site internet www.sage-loir.fr

(Auprès de la CLE) Communication sur le webinaire CLE, Outil commun CeRCLE

Possibilité sur demande : Diffusion de communiqués de presse à l'occasion des CLE

Projet 2 lettres numériques en 2021 (milieu et fin d'année)

Thèmes proposés

- Information contact (nouvelle animatrice)
- Consultation SDAGE-PDM pour le grand public
- Signature CT Eau BVAR
- Résultats étude ZEC
- Ouverture coordonnée des vannages/transit
- Signature CT Eau Loir aval
- Démarche PAPI
- Mise en avant études/travaux des MO
- *(autre en fonction évolution des actions),…*

➢ **La CLE souhaite-t-elle proposer des sujets ?**

Programme d'action de la CLE

Territoire du SAGE Loir

7 160 km² soit près de 4 fois plus que la superficie moyenne des SAGE en France

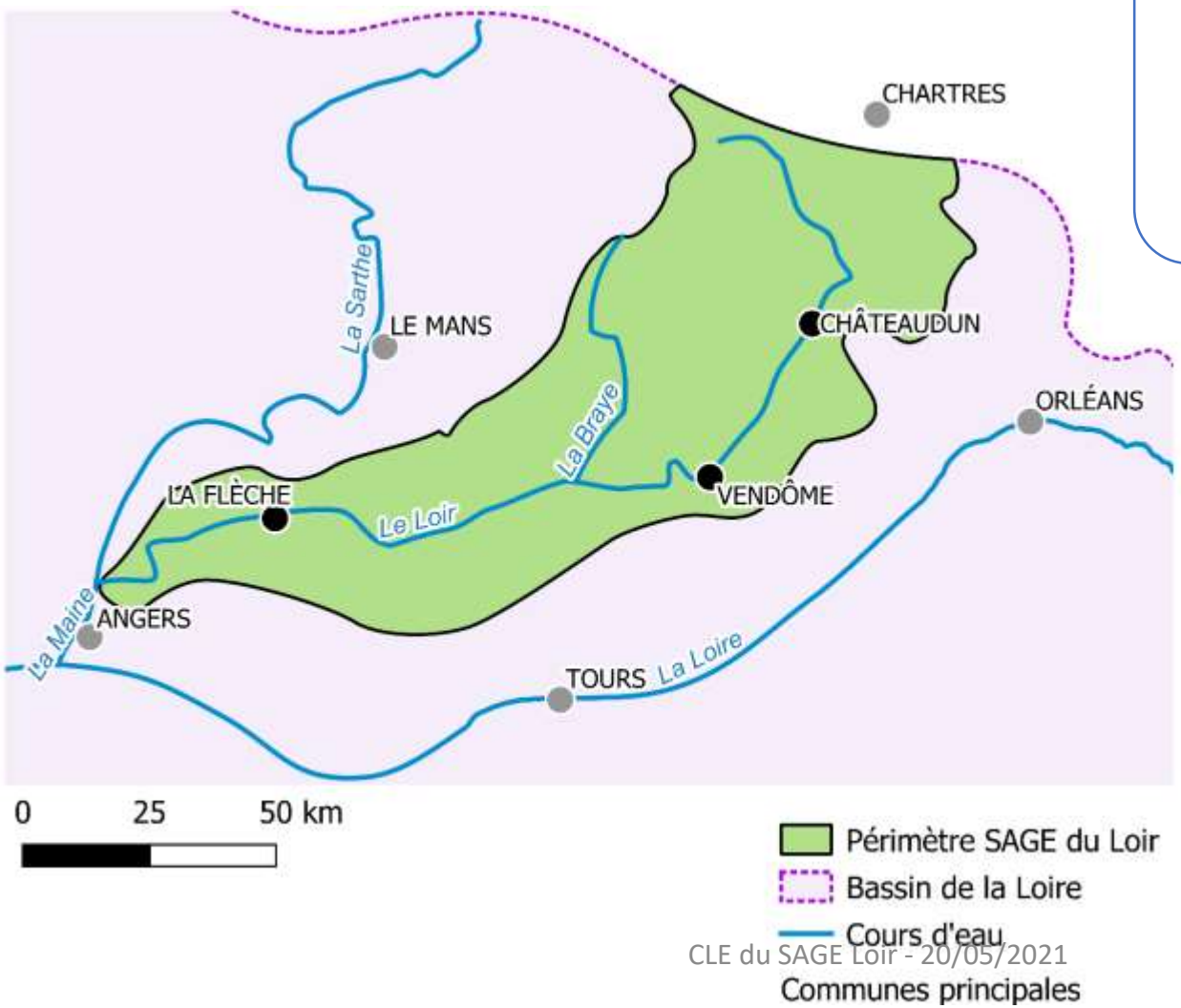

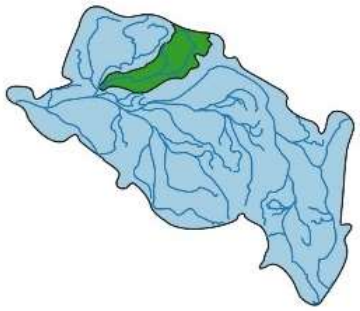

A l'échelle du bassin de la Loire

Programme d'action de la CLE

Maîtrises ouvrages

Vie de la CLE

AVIS

Missions en cours en 2021

Inondations

Suivis techniques

- Vie de la CLE et de son Bureau
- Conduite de l'étude « Zones d'expansion des crues »
- Coordination de l'élaboration du Contrat Territorial « Eau » en Loir aval
- Finalisation précédent Contrat Régional de Bassin Versant
- Suivis techniques/SAGE des démarches des acteurs : urbanisme, milieux aquatiques et humides, gestion quantitative, qualité, etc.
- Communication
- Coordination de la gestion des vannages
- Appui au CD72 sur la définition du besoin en termes d'étude RCE sur le domaine public fluvial axe Loir
- Stage Etude de l'impact de la gestion des vannages sur le transit sédimentaire
- Fonctions support : gestion administrative et financière, missions cartographiques (SIG), synergies inter-SAGE, etc.

Continuité

Appui aux acteurs

Communication

Programme d'action de la CLE

Thématiques sur lesquelles le besoin est le plus prioritaire ?

-> Proposition d'expression de chacun sur les thématiques qui lui semblent prioritaires

-> Recouper avec ce qui est prévu dans la feuille de route

-> Objectif : Déterminer les sujets sur lesquels il faut engager prioritairement une réflexion en 2021, afin d'être prêts à démarrer les actions en 2022

Programme d'action de la CLE

Rappel « feuille de route » de la CLE du SAGE

La **feuille de route** exprime, suite à une construction commune entre la CLE du SAGE, la structure porteuse et l'Agence de l'Eau, une **vision partagée** :

- de l'**élaboration**, de la **mise à jour** et de la **mise en œuvre** du SAGE
- du **programme de travail** de la CLE :
  - les **missions** de chacun,
  - les **priorités** d'actions,
  - les pistes de **mutualisation**,
  - les modalités de **suivi**.

Elle a été établie sur le Loir **fin 2019 pour une période de 6 ans** (validation en Bureau de CLE en 2019)

Elle a été validée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et en Comité syndical de l'Etablissement public Loire.

-> La feuille de route récapitule des actions qui découlent du PAGD du SAGE

Programme d'action de la CLE

Actions ciblées par la feuille de route

Besoin de priorisation des thématiques

La feuille de route rappelle les missions confiées à l'animateur :

- organiser et animer les réunions de la CLE, de son bureau et de ses commissions ;
- préparer et rédiger les avis de la CLE dans le cadre des procédures de consultation administrative ;
- assurer le portage des actions confiées à la structure porteuse en phase d'élaboration, mise en œuvre et révision (études – produits de sensibilisation et communication à l'attention de différents publics) ;
- accompagner et suivre les différents maitres d'ouvrages d'opérations déclinant le SAGE ;
- piloter le Contrat régional de bassin versant (CRBV) du Loir en Région Pays-de-la-Loire.

Programme d'action de la CLE

Actions ciblées par la feuille de route

Sur les 7 enjeux du SAGE :

- ENJEU N°1 : PORTAGE DU SAGE - ORGANISATION DE LA **MAITRISE D'OUVRAGE**
- ENJEU N°2 : **QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE** DES RESSOURCES
- ENJEU 3 : QUALITE DES **MILIEUX AQUATIQUES**
- ENJEU N°4 : CONNAISSANCE, PRESERVATION ET VALORISATION DES **ZONES HUMIDES**
- ENJEU N°5 : **GESTION QUANTITATIVE** DES RESSOURCES
- ENJEU N°6 : SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN **EAU POTABLE**
- ENJEU N°7 : **INONDATIONS**

Yerre à Arrou (28), affluent du Loir

Programme d'action de la CLE

Actions ciblées par la feuille de route

- ✓ **Des missions <u>déjà réalisées ou en cours</u>,**

qui ne sont <u>pas détaillées ce jour</u>, l'objectif étant de prioriser les actions à venir (le bilan de l'avancement de la feuille de route sera présenté ultérieurement)

- ✓ **Des missions <u>dont le calendrier prévoit qu'elles soient démarrées à ce jour, ou prochainement</u> (2022,…)**, avec différents niveaux d'actions :
  - Des actions demandant relativement peu de temps et de moyens,
  - Des actions nécessitant un temps et/ou des moyens plus conséquents

  Sur certains de ces missions, des réflexions ont déjà été engagées.

Programme d'action de la CLE

Actions ciblées par la feuille de route

- À courte/moyenne échéance
- Non réalisées à ce jour

1- MAITRISE D'OUVRAGE

- **Mise à jour du SAGE** : révision/modification ? (volet quantitatif, continuité, zones humides, changement climatique, mise en compatibilité nouveau SDAGE)
- Animer la **commission inter-SAGE Loir/Nappe de Beauce**
- Mise à jour du **tableau de bord** du SAGE
- Mettre à la disposition d'un **espace du site internet** du SAGE Loir aux des structures porteuses de contrat afin de communiquer sur leur démarche

2 -QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE

- Accompagner la mise en place d'un **contrat opérationnel pollutions diffuses** sur les bassins prioritaires [x]
- Etudier la possibilité d'étendre et de cibler le **réseau de suivi pesticides** [x]
- Etudier la possibilité d'étendre le **réseau de suivi phosphore** [x]
- Accompagner les initiatives en faveur d'une **limitation de l'érosion** des sols
- Identifier les zones prioritaires pour la **réhabilitation des dispositifs** polluants phosphore
- **Communiquer sur les enjeux eau** dans les documents d'urbanisme (haies,…)

[x] : notée comme action prioritaire

Programme d'action de la CLE

Actions ciblées par la feuille de route

- À courte/moyenne échéance
- Non réalisées à ce jour

3- MILIEUX AQUATIQUES

- Compiler études et travaux engagés sur le territoire (**cartographie interactive**) [x]
- Définir les modalités d'atteinte des objectifs de **taux d'étagement** [x]
- Suivre le contenu et l'application des **schémas régionaux de carrières** et engager au besoin une **étude spécifique sur l'impact des carrières alluvionnaires**
- **Compiler les inventaires cours d'eau** départementaux et veiller à la cohérence à l'échelle du bassin versant

4- ZONES HUMIDES

- **Sensibiliser les collectivités** de la région Centre-Val-de-Loire à l'intérêt d'engager des études d'inventaire [x]
- **Centraliser les données** d'inventaires de zones humides effectives et les intégrer à la cartographie interactive [x]
- Elaborer une méthodologie permettant de **hiérarchiser les zones humides** effectives au regard des enjeux eau

[x] : notée comme action prioritaire

Programme d'action de la CLE

Actions ciblées par la feuille de route

- À courte/moyenne échéance
- Non réalisées à ce jour

5- GESTION QUANTITATIVE

- Partager les conclusions de l'**étude quantitative**, anticiper une révision du SAGE [x]
- Ouvrir la discussion auprès des acteurs locaux concernant le lancement d'une **étude HMUC** sur les unités identifiées en déséquilibre quantitatif [x]
- Suivre et communiquer sur le **respect des DOE** à travers le tableau de bord
- Accompagner le lancement d'une **étude spécifique sur les zones baissières de la nappe du Cénomanien**, en fonction des tendances récentes
- Porter une **étude spécifique sur les nappes présentant une tendance baissière**, en fonction des tendances récentes

6- EAU POTABLE

- Communication à travers le **tableau de bord** : schémas directeur de l'AEP, projets d'interconnexions et/ou de sécurisation de l'AEP et des volumes prélevés
- Informer et sensibiliser les collectivités et la population aux **économies d'eau**

[x] : notée comme action prioritaire

Programme d'action de la CLE

Elevage en vallée de la Braye (72)

Etudes ciblées par la feuille de route

La feuille de route a ciblé des études à engager à partir de 2022 pour répondre aux objectifs du SAGE :

- Etude **Hydrologie, Milieux, Usages, Climat** (HMUC) sur les unités identifiées en **déséquilibre quantitatif** (Argance, Aune, Loir à Durtal)
- Caractérisation des **têtes de bassin versant**
- Etude spécifique sur les **nappes présentant une tendance baissière**, en fonction des tendances récentes
- **Modification / révision du SAGE**

Montant estimé pour l'ensemble de ces 4 études : 590 000 €

Programme d'action de la CLE

Thématiques sur lesquelles le besoin est le plus prioritaire ?

-> Objectif : Déterminer les sujets sur lesquels il faut engager prioritairement une réflexion en 2021, afin d'être prêts à démarrer les actions en 2022

-> Quelles thématiques, sujets, études ?

-> Mobilisation d'un ou plusieurs groupes de travail

-> Adéquation entre l'ambition et les moyens disponibles

Ordre du jour

1. Retour sur le Bureau du 27/04 et la Commission Inondations du 01/04
2. Point sur la démarche PAPI Loir
3. Validation des bilans 2019 et 2020 de la CLE
4. Programme d'action de la CLE et plan de communication 2021
5. Avis sur la coordination du Contrat Territorial Eau en Loir aval
6. Avis sur le projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures, et avis sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027
7. Questions diverses

Point d'avancement démarche CT Eau Loir aval

Contexte

Le bassin versant du Loir : localisation du CT Eau Loir aval

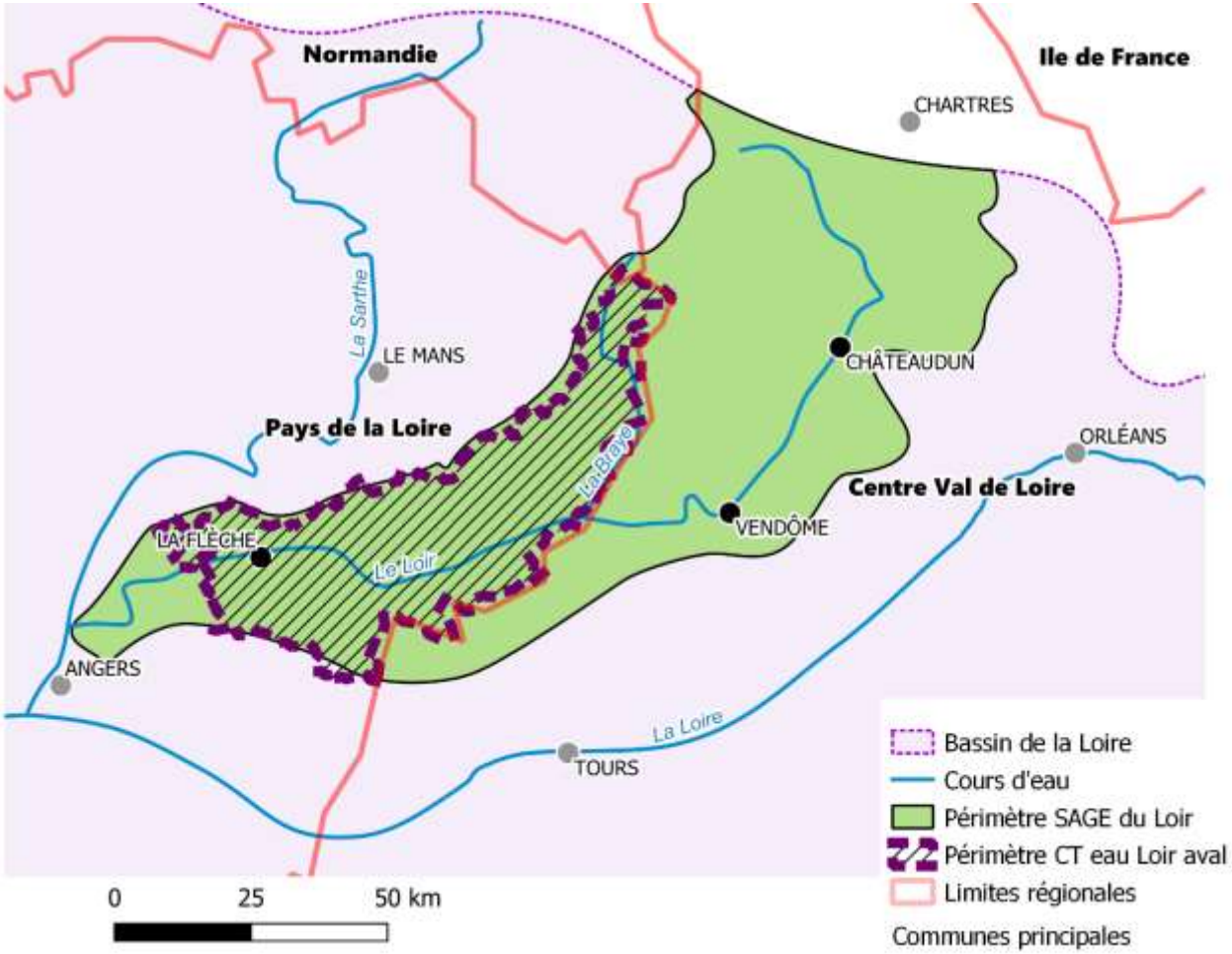

Superficie CT Eau Loir aval : **2 200 km²** soit 30% du bassin du Loir

Et supérieur à la superficie moyenne d'un SAGE en France (1 960 km² en 2021)

Point d'avancement démarche CT Eau Loir aval

Contexte

- Le **Contrat Territorial Eau (CT-Eau)** est un **outil financier commun** de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Pays-de-la-Loire, en remplacement des anciens Contrat Régional de Bassin Versant (**CRBV** - Région) et Contrat Territorial (**CT** - Agence de l'Eau).

- La démarche d'élaboration d'un CTEau en Loir aval s'inscrit **dans la continuité des précédents contrats** qui existaient sur ce territoire et qui sont aujourd'hui terminés. Période du nouveau CT Eau : **2022-2025**.

- La démarche s'inscrit en **réponse à une demande du territoire** et aux **objectifs du SAGE** du Loir.
- Ce contrat doit permettre la **mise en œuvre d'actions** visant la préservation et la reconquête de la **ressource en eau et des milieux aquatiques**.

Point d'avancement démarche CT Eau Loir aval

Calendrier démarche d'élaboration du CT Eau

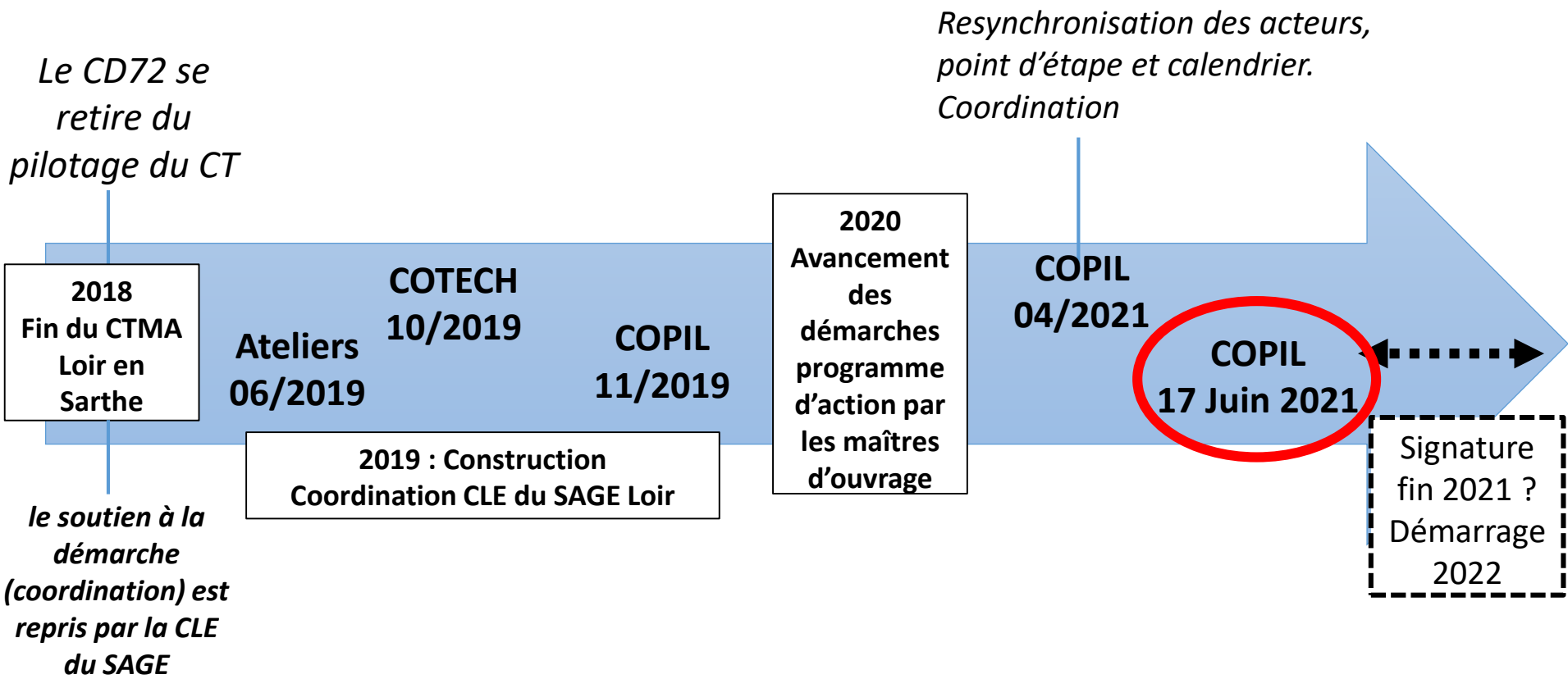

Point d'avancement démarche CT Eau Loir aval

Prochaines étapes pour l'élaboration du CT Eau Loir aval

- **Appel à projets** afin de collecter les projets cohérents avec les objectifs (associations, acteurs agricoles,…) en cours jusqu'au 1er juin
- **Coordonnateur du contrat à valider** : expression des souhaits des structures, demande à la CLE du 20 mai
- **Formalisation des engagements des maitres d'ouvrages** identifiés : transmission des projets de programmation (juin), délibération (avant septembre)
- **Prochain COPIL le 17 juin : préparation des documents du Contrat**

- **Audition Région (prévisionnel) : fin septembre 2021 – commission permanente Région novembre 2021**
- **Commission des aides Agence octobre 2021**
- **Signature contrat décembre 2021 ?**

Démarrage 2022 (période 2022-2024)

Point d'avancement démarche CT Eau Loir aval

Rôle de coordination du CT Eau

Rôle temporaire de coordination par la l'animatrice/eur du SAGE du Loir (depuis 2018) en l'absence de coordinateur

En 2021 :

Organisation et animation du COPIL du 16/04/21

Appui aux maîtres d'ouvrage
Lien avec les financeurs
Coordination de la démarche

Lancement de l'appel à projets avril 2021
pour la construction du programme d'actions

Point d'avancement démarche CT Eau Loir aval

Démarche pour la définition d'un coordonnateur du CT Eau

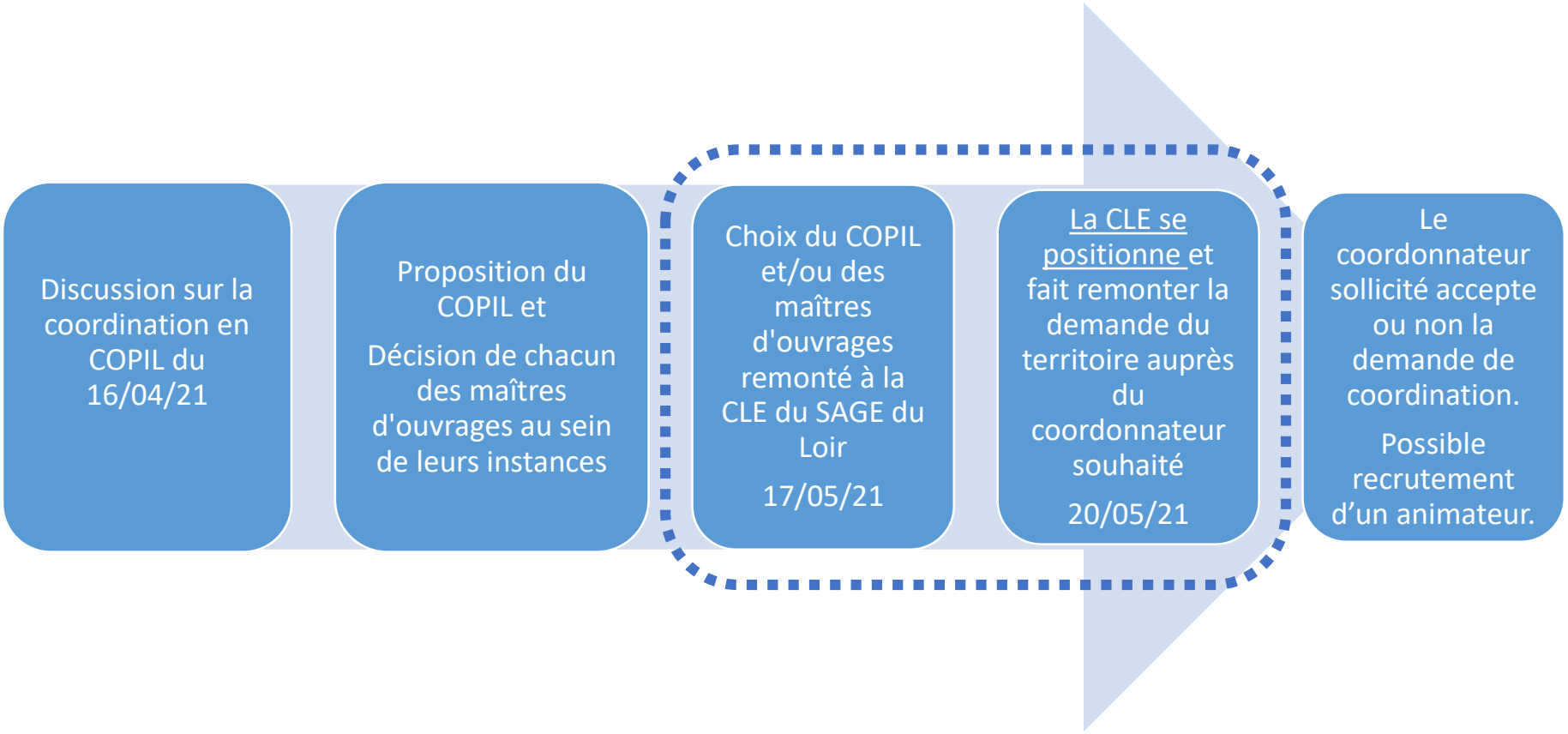

Scénarios pour la coordination du contrat

1) Coordinateur Etablissement public Loire	2) Coordinateur Conseil Départemental de la Sarthe	3) Coordinateur EP Loire en tant que porteur de la CLE du SAGE Loir	4) Autre ?
1 ETP L'animateur assurerait un **appui au SAGE** sur une partie mineure de son temps de travail.	1 ETP **Le CD 72 ne souhaite pas assurer la coordination du CTEau Loir aval.**	Moyens constants L'animation du dossier CT Loir aval **impacte la conduite des missions d'animation** du SAGE dans un contexte de sous-effectifs.	? Pas de proposition à ce jour.
• Taux Région attendu : 20% • Taux Agence attendu : 60% + 10 points (lien SAGE) soit 70% (+ forfait frais) **Reste à charge : 10%** Taux bonifié argumenté par un lien fort de l'animateur avec le SAGE (appui au SAGE sur un temps mineur). Il peut être proposé à l'EPLoire de prendre en charge ce reste à charge, (mutualisation de moyens matériels avec la cellule d'animation du SAGE Loir). **Hypothèse reste à charge nul pour les collectivités.** <u>-> passage en Comité Syndical</u> (suite à passage en CLE)	• Taux Région attendu : 20% • Taux Agence attendu : 60% (+ forfait frais) **Reste à charge : 20 % pour les collectivités** <u>Le CD72 n'a pas souhaité se positionner pour cette mission.</u>	Pas de coût localement : **report de moyens du SAGE Loir vers le CT Eau Loir aval**. <u>-> passage en CLE</u>	Même situation de financement a priori qu'en 2)

Avis sur la coordination du Contrat Territorial Eau en Loir aval

Positionnement des acteurs gemapiens du territoire :

Entente CC Pays Fléchois et CC Baugeois Vallée : **scénario 1**

Précisions : Scénario 1, accompagné d'un souhait de missions complémentaires

Syndicat Mixte FLAMM : **scénario 1**

Entente CC Loir Lucé Bercé, CC Vallées de la Braye et de l'Anille, CC Pays de l'Huisne Sarthoise, CC le Gesnois Bilurien : **scénario 1**

Précisions : Scénario 1 pour la première tranche du programme, mais souhait de conduire une réflexion sur le rôle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Vallée du Loir

Positionnement autres acteurs : le service Eau et Rivières du CD 72 recommande le scénario 1 sur la base de son expérience de l'animation du CTMA Loir en Sarthe

Avis sur la coordination du Contrat Territorial Eau en Loir aval

- **Proposition de valider un scénario de coordination pour le futur CT eau Loir aval, et de transmettre la demande auprès de la structure sollicitée**

Ordre du jour

1. Retour sur le Bureau du 27/04 et la Commission Inondations du 01/04
2. Point sur la démarche PAPI Loir
3. Validation bilans 2019 et 2020 de la CLE
4. Programme d'action de la CLE et plan de communication 2021
5. Avis sur la coordination du Contrat Territorial Eau en Loir aval
6. Avis sur le projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures, et avis sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027
7. Questions diverses

La DCE : en France ?

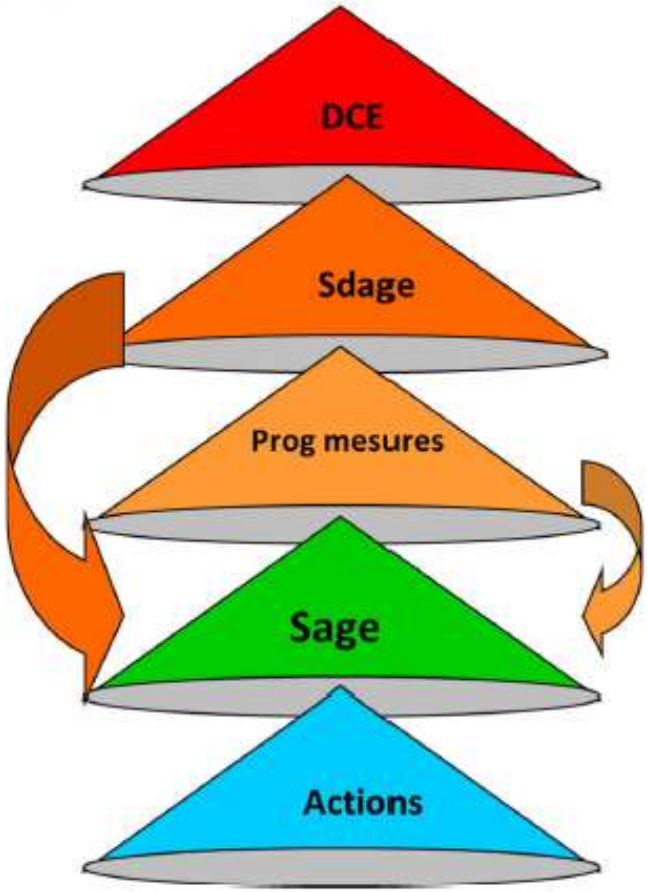

La DCE *impose l'atteinte du bon état des masses d'eau*

Le Sdage *répond à cette exigence et fixe les objectifs environnementaux par masse d'eau*

Le prog. de mesures *détermine les moyens supplémentaires d'ici 2015, 2021, 2027*

Le Sage *décline notamment ces objectifs et moyens à l'échelle des BV*

Les outils de programmation *(CT…) mettent en œuvre*

Les documents soumis à l'avis de la CLE

SDAGE
442 pages,
14 chapitres
146 dispositions

Doc
d'accompagnements
Outils

PdM
10 750 actions

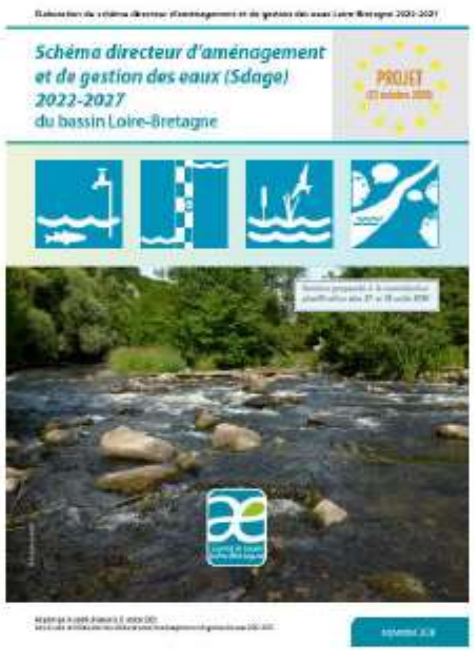

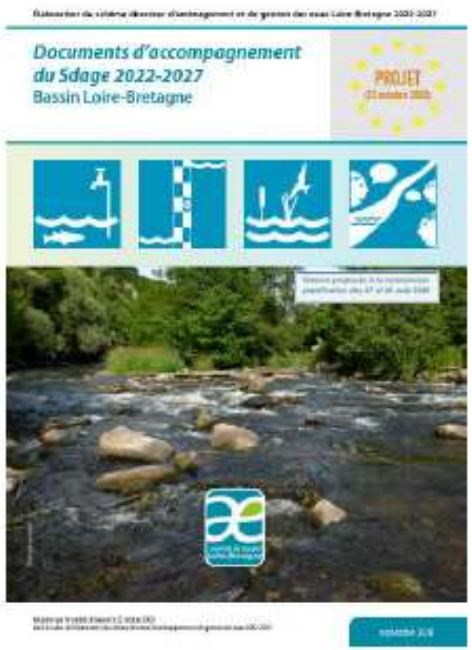

Le Sdage est un **document de planification de la politique de l'eau** pour atteindre le **bon état des eaux**. Il est complété par un programme des mesures (PdM).

Calendrier révision SDAGE 2022 - 2027

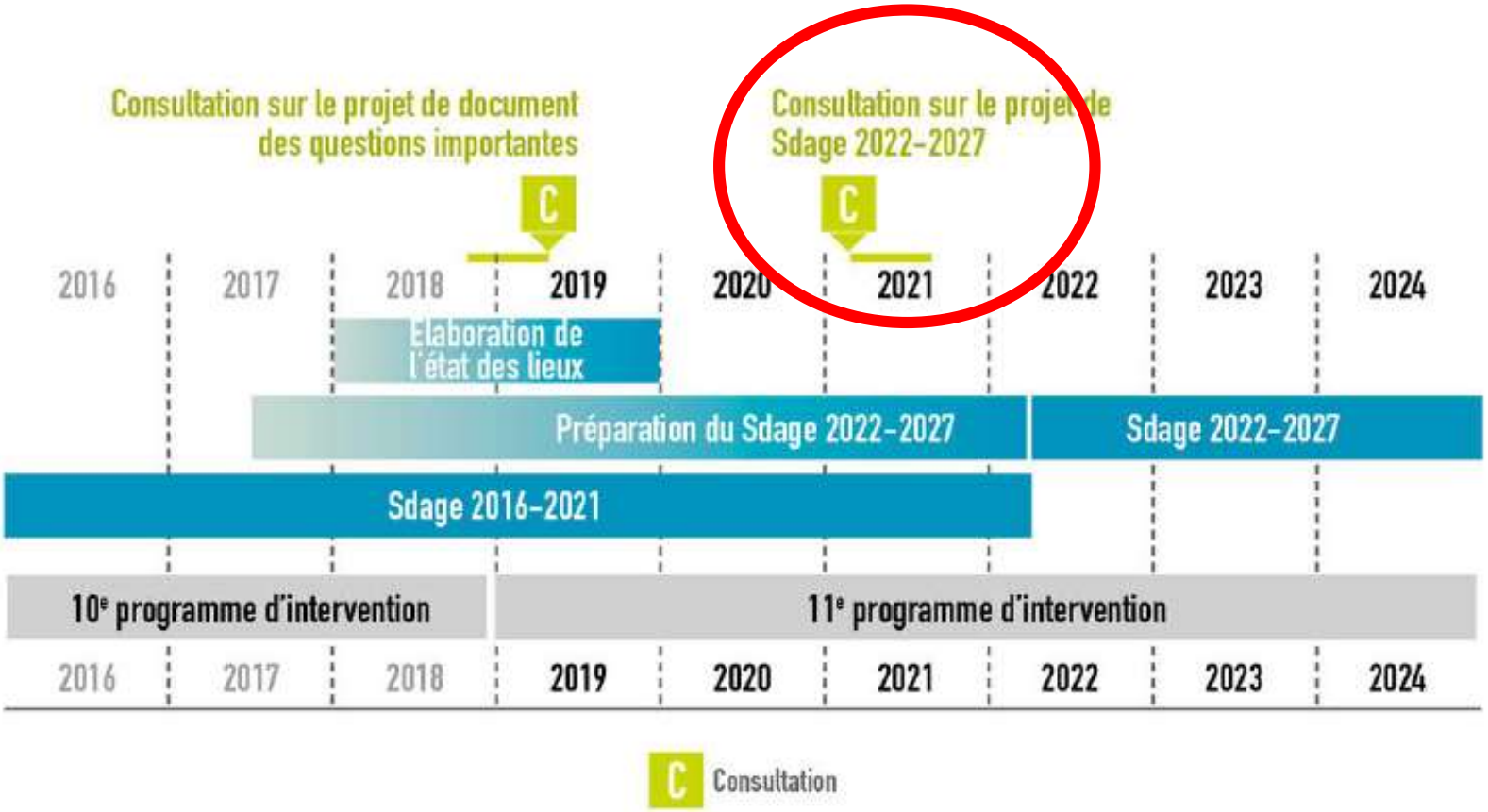

- Consultation pour recueillir les avis sur ce projet commun pour les 6 prochaines années
- **Triple consultation : Sdage, Programme de mesures, PGRI**

Enjeux et orientations du projet de SDAGE

Passer de 24 % des masses d'eau en bon état à 61%

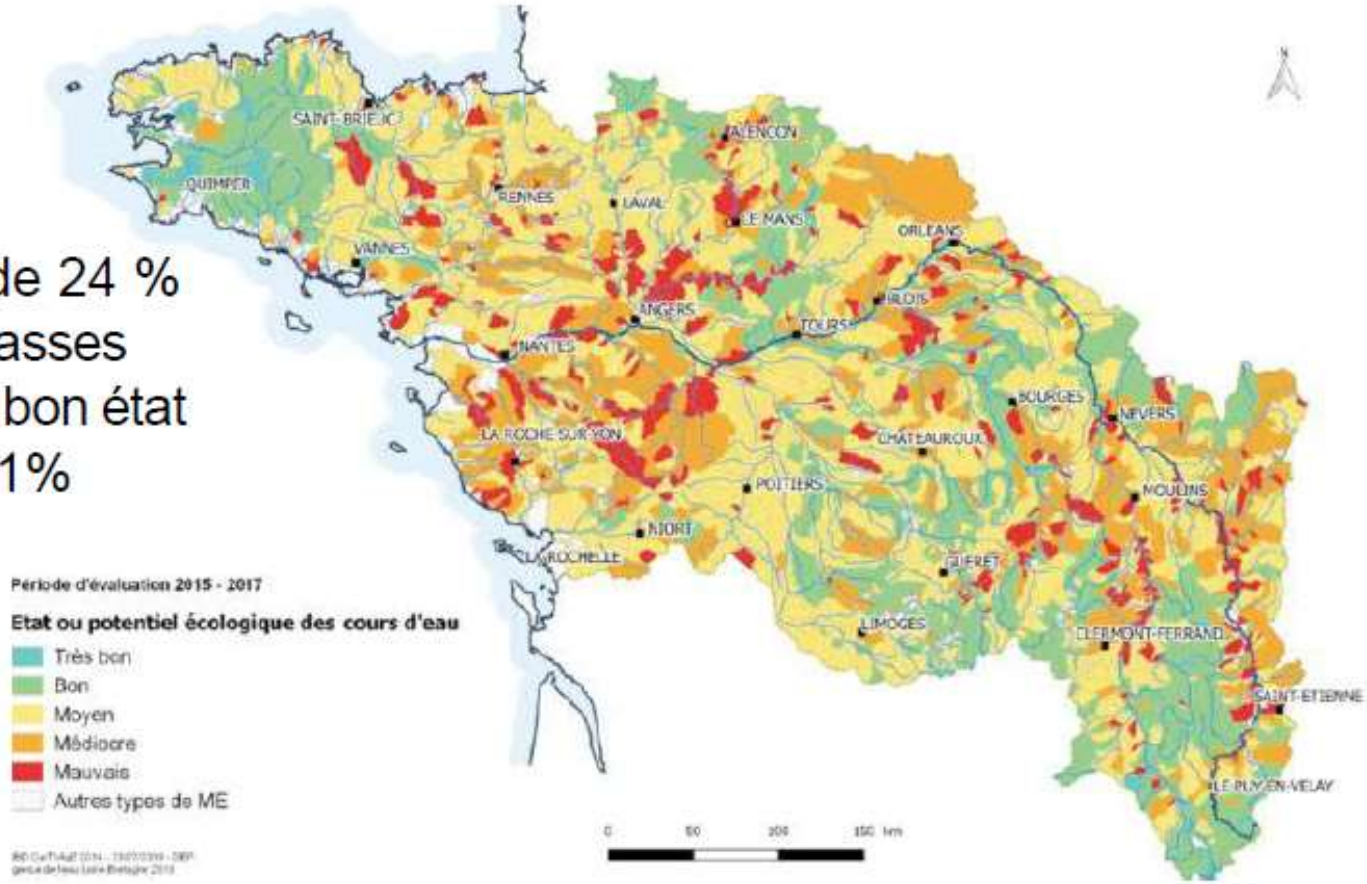

Enjeux et orientations du projet de SDAGE

Echelle Loire Bretagne : 24 % en 2019

→ 61% en bon état 2027

Echelle SAGE LOIR : 36 % en bon état 2019

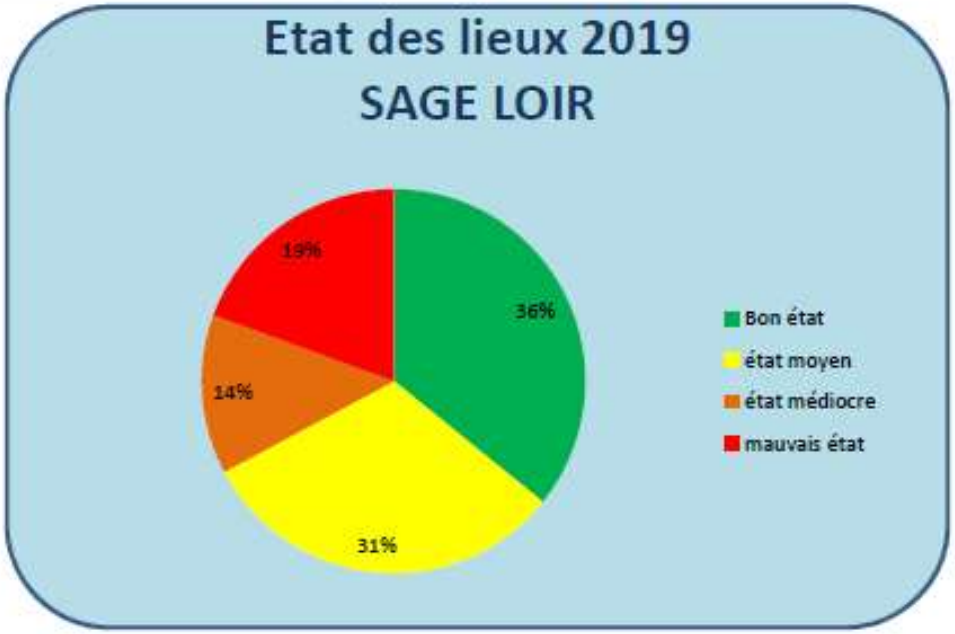

Projet de Sdage 2022 - 2027

- Qualité
- Quantité
- Milieux aquatiques
- Gouvernance
- Lien Terre / Mer

Projet de projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022 - 2027

La consultation sur le projet de PGRI 2022-2027 a lieu en même temps que celle du SDAGE.

Le PGRI est le document de planification dans le domaine de la gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Sur la thématique inondations, le SDAGE traite :

- des débordements de cours d'eau,
- des submersions marines,
- de la connaissance et à la conscience du risque d'inondation.

Le PGRI traite en particulier :

- **de la <u>réduction de la vulnérabilité du territoire aux inondations</u>.** Ce volet est présent dans le PGRI uniquement et pas dans le SDAGE.

Avis sur le projet de SDAGE, PDM et PGRI 2022-2027

Chronologie démarche d'avis de la CLE du SAGE Loir :

✓ Mise à disposition d'un projet d'avis aux membres du Bureau de CLE

✓ Travail sur le projet d'avis (SDAGE, PDM, PGRI) en <u>Bureau de CLE du 27/04</u>

✓ Mise à disposition du projet d'avis modifié aux membres de la CLE

➔ Modification éventuelle puis validation de l'avis en <u>CLE du 20/05</u>

Au vu du travail déjà effectué, proposition de focaliser les échanges sur :

- Les points stratégiques
- Les demandes des membres de la CLE

Avis sur le projet de SDAGE 2022-2027

- **Passage du 7B-2** (Bassins avec une <u>augmentation plafonnée</u> des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif) **vers le 7B-3** (Bassins avec un <u>plafonnement, au niveau actuel</u>, des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif) **du secteur LR2 (Loir amont**) (en vert).

- **Régression du territoire classé en ZRE aquifère** (points) qui couvrait auparavant tout le territoire du SAGE du Loir. Maintenant le secteur Braye et l'aval en sont exclus.

<u>SDAGE 2016-2021</u>

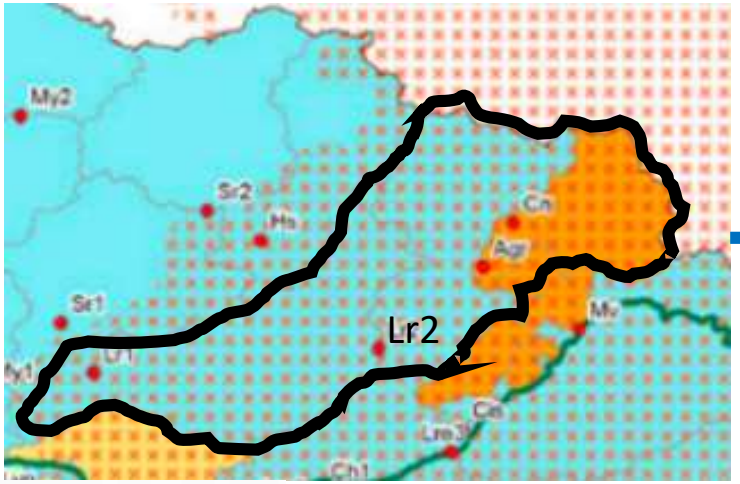

<u>Projet SDAGE 2022-2027</u>

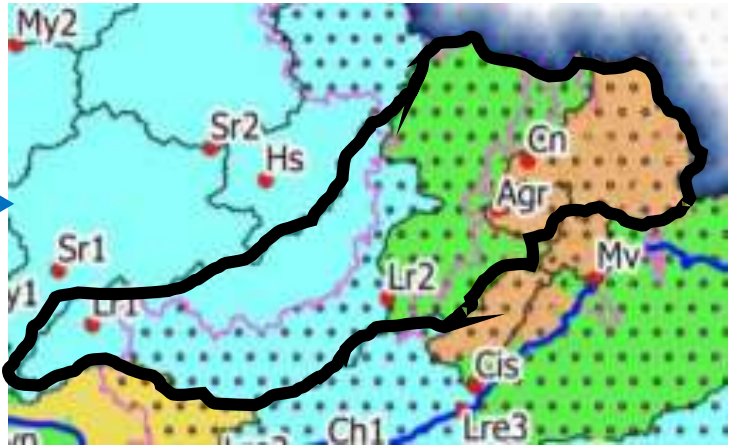

7B-2
7B-3
7B-4
ZRE hydrographique *
ZRE aquifères *

(point LR2 situé à l'amont de Montoire-sur-le-Loir)

Avis sur le projet de SDAGE 2022-2027

Disposition 7B-3 : *[…] Les prélèvements à l'étiage, autres que ceux destinés à l'alimentation en eau potable ou à la sécurité civile, sont globalement plafonnés au volume net maximum antérieurement prélevé à l'étiage pour une année donnée.*

Sur tous les bassins non classés en ZRE, le Sage peut définir l'augmentation possible des prélèvements en période d'étiage, après réalisation d'une analyse HMUC. […]*

SDAGE 2016-2021

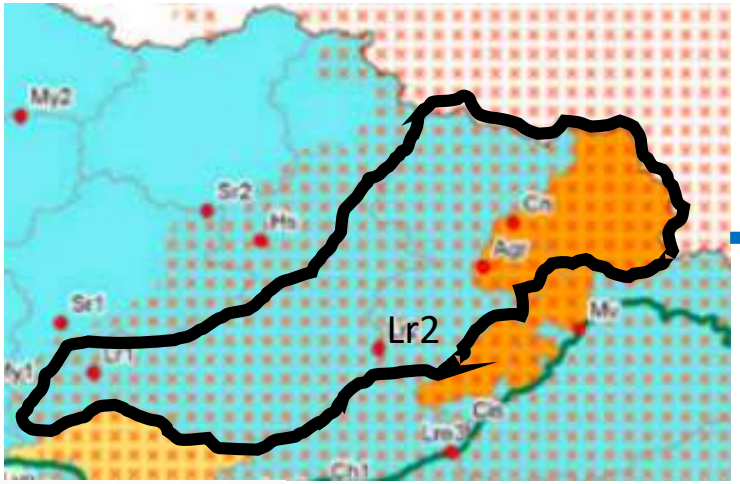

Projet SDAGE 2022-2027

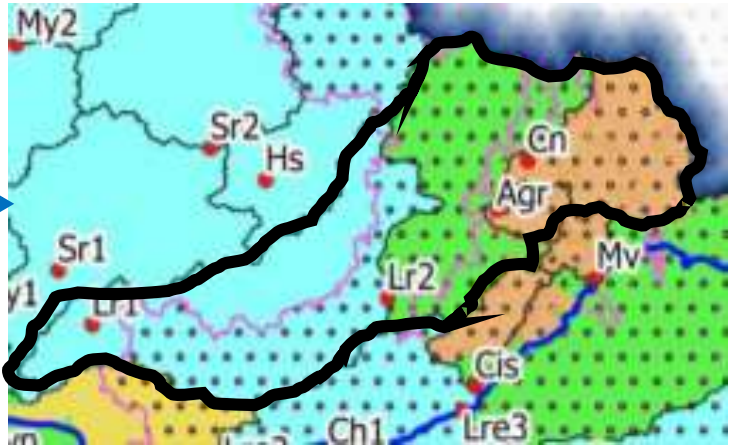

7B-2
7B-3
7B-4
ZRE hydrographique *
ZRE aquifères *

(point LR2 situé à l'amont de Montoire-sur-le-Loir)

Avis sur le projet de SDAGE, PDM et PGRI

Echanges sur les projets d'avis *(document mis à disposition en amont de la séance)* :

- Projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures,
- Projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027

➔ La CLE a-t-elle des questions, remarques ?

➔ Proposition de valider l'avis sur le projet de SDAGE, PDM, et le projet de PGRI

Ordre du jour

1. Retour sur le Bureau du 27/04 et la Commission Inondations du 01/04
2. Point sur la démarche PAPI Loir
3. Validation bilans 2019 et 2020 de la CLE
4. Programme d'action de la CLE et plan de communication 2021
5. Avis sur la coordination du Contrat Territorial Eau en Loir aval
6. Avis sur le projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures, et avis sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027
7. Questions diverses

Questions diverses

Calendrier année 2021

Bureau septembre

Avis CT Loir aval

CLE 25/03

Comm. inondations 01/04

Bureau 27/04

CLE 20/05

Automne-hiver
A définir en fonction des dossiers (demandes d'avis,..)

Principaux sujets :

Elections

Etude ZEC

Avis RCE 49
Avis projet SDAGE et PGRI
Bilan 2019-2020

Coordination CT Loir aval
Programme CLE 2021

Questions diverses